

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL\_21\_06\_28\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

**Excusés** : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET « LA SCENE FERTOISE »**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de l'EPIC « la Scène Fertoise »,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** que la collectivité est amenée chaque année, pour équilibrer le budget de fonctionnement de la Régie Personnalisée de la Scène Fertoise à subventionner celle-ci,

**Considérant** que le montant annuel global estimatif de la subvention de fonctionnement apporté par la qualité de la régie est déterminé au début de chaque année civile sur la base du budget de la Régie Personnalisée.

**Considérant** qu'il convient de signer une convention ayant pour objet de définir et de préciser les relations entre la collectivité et la régie personnalisée et plus précisément :

- D'assurer la gestion de toutes les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la programmation culturelle annuelle de la ville de La Ferté-Bernard,
- D'assurer la gestion de toutes les actions à mettre en œuvre dans le cadre des activités musicales et artistiques proposées à ses adhérents par l'ESCAL, lieu d'expression artistique de la ville de La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe des éléments de la convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de gestion entre la ville et « La Scène Fertoise ».

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**